



RECU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230925-D00730510-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Publié le : 10/10/2023

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 septembre 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 18 septembre 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à l'hôtel de Ville : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 3), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 4), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n° 4), Mme Sadia GHARET (à compter de la question n° 31), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 5), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 3), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : Mme Elise AEBISCHER,

Étaient absents : Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, *Procurations de vote :*
Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 3 incluse),
M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse),
Mme Lorine GAGLIOLO à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 3 incluse),
Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 3 incluse),
M. Damien HUGUET à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 4 incluse),
Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Yannick POUJET à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 3 incluse)

OBJET : 71 - Fortifications Vauban UNESCO - Prospective pluriannuelle de travaux de restauration 2024 – 2028 - Approbation du programme de travaux - Passation de marché de Maîtrise d'œuvre - Sollicitation de subventions

Délibération n° 2023/007305

Fortifications Vauban UNESCO - Prospective pluriannuelle de travaux de restauration 2024 – 2028 - Approbation du programme de travaux - Passation de marché de Maîtrise d'œuvre - Sollicitation de subventions

Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°2	08/09/2023	favorable unanime

Résumé :

La prochaine programmation pluriannuelle de travaux sur les fortifications UNESCO doit être actée pour les années 2024 à 2028.

4 chantiers principaux sont envisagés à la Citadelle pour un investissement total estimé à 4 585 000€ :

- Front Saint-Etienne – courtine 87
- Front Saint-Etienne – traverse jouxtant la caserne de droite et escalier
- Front Royal – pont dormant
- Front de Secours – Parking des 3 Châtelers

Des subventions seront sollicitées auprès de l'Etat (DRAC), de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département du Doubs et de Grand Besançon Métropole.

I - Contexte

Les fortifications de Vauban classées au Patrimoine Mondial par l'UNESCO nécessitent une surveillance et un entretien pluriannuels.

Sur la période de 2007 à 2023, c'est ainsi 21,7 M€ TTC Toutes Dépenses Confondues (TDC = travaux + honoraires MOE et AMO + aléas et révisions + frais divers + TVA) qui ont été investis par la Ville de Besançon avec le soutien financier de l'Etat (DRAC), de la Région, du Département ainsi que de GBM.

La précédente programmation pluriannuelle se termine avec les 2 derniers chantiers :

- restauration du Bastion de l'Archevêque livrée début juin 2023 ;
- restauration de la Tour Notre-Dame dont les travaux doivent s'engager d'ici la fin d'année.

Aussi, il convient d'entériner la prochaine programmation pluriannuelle de travaux.

II - Programmation de travaux 2024-2028

Suite à un diagnostic remis par Atelier Cairn début 2023, il a été identifié un certain nombre d'urgences de sécurité se concentrant sur la Citadelle :

- Front Saint-Etienne – Courtine 87

La courtine 87 relie le demi-bastion 87 au pavillon d'entrée du Front Saint-Etienne. Le mur présente plusieurs pathologies : deux ventres importants ainsi que de nombreuses pierres cassées, manquantes ou délitées. Au niveau du parapet, les créneaux ont disparu et ont été remplis par des pierres de taille. Une fissure est présente sous le créneau de gauche, entre une partie de maçonnerie ancienne et une maçonnerie remontée. Seule une partie du parapet a été remontée lors de restaurations précédentes.

Les travaux de restauration sont évalués à 446 K€ HT et le coût global de l'opération estimé à 669 K€ TTC TDC.

- Front Saint-Etienne – Traverse jouxtant la caserne de droite et escalier

La partie haute du flanc nord-est est en très mauvais état et assez instable. Des parements entiers de briques sont manquants et ces dernières tombent régulièrement. Les couvertures en lave sont en mauvais état. La végétation a envahi et détruit une partie de la couverture en lave.

Un escalier permet l'accès depuis l'extrémité de la caserne de droite sous la traverse au demi-bastion 87. Cet escalier est en très mauvais état. La volée de marches encore en place est très dégradée. Les deux murs qui encadrent l'escalier présentent différents désordres : le mur d'échiffre présente des déjointoiements et le mur de la traverse un ventre au niveau des claveaux du passage sous la traverse elle-même. Le passage sous la traverse a été remblayé car la hauteur sous le claveau central n'est que de 1,5m. Le rétablissement de ce passage permettrait d'améliorer les conditions d'exploitation de la terrasse du front Saint-Etienne en offrant un dégagement supplémentaire.

Les travaux de restauration sont évalués à 1 008 K€ HT et le coût global de l'opération estimé à 1 512 K€ TTC TDC.

- Front Royal – Pont dormant

Le pont dormant est le seul accès permettant l'accès au Corps de Place depuis le Front Saint-Etienne. Les deux piliers du pont sont en mauvais état. Une grande fissure parcourt le pilier nord du pont dont la stabilité à long terme n'est pas assurée. La partie basse du pilier est très instable : des pierres sont manquantes, déchaussées et disjointoyées. Le pilier sud présente également de nombreuses pierres cassées et délitées. En revanche, les maçonneries des tympans sont en bon état, hormis quelques pierres délitées. Le tablier du pont est également en bon état. Les maçonneries des voûtes présentent quelques fissures légères et des pierres délitées.

Les travaux de restauration sont évalués à 491 K€ HT et le coût global de l'opération estimé à 737 K€ TTC TDC.

- Front de Secours – Parking des 3 Châtel (parements contre-garde 79 et demi-lune 81)

Une grande partie des parements donnant sur le parking des 3 Châtel est en mauvais état : présence de ventre, joints ouverts, parement décollé, végétation invasive. Les infiltrations sont nombreuses. Sur le parement côté demi-lune 81, une partie de la maçonnerie a été consolidée en béton. L'état des parements et d'autant plus inquiétant que le passage sur le parking est permanent soit par le personnel de la Citadelle de façon quotidienne soit par des entreprises lors de travaux récurrents à la Citadelle.

Les travaux de restauration sont évalués à 1 111 K€ HT et le coût global de l'opération estimé à 1 667 K€ TTC TDC.

L'ensemble des travaux envisagés représentent ainsi une dépense budgétaire brute de 4 585 K€ TTC, soit 3 820 K€ HT s'échelonnant avec un échancier prévisionnel de réalisation de 2024 à 2028. Dans la continuité de la précédente programmation de travaux sur les fortifications UNESCO, des subventions seront sollicitées auprès des différents partenaires pour chaque opération : Etat - DRAC (taux d'intervention de 40 % par projet sur le coût HT), Département du Doubs, dans le cadre du contrat P@C 2022-2028 (taux d'intervention de 10 % sur le coût HT), Région Bourgogne-Franche-Comté et Grand Besançon Métropole.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le programme de travaux avec l'enveloppe financière dédiée et l'échéancier prévisionnel de réalisation,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les demandes d'autorisations de travaux sur monument historique se rapportant aux travaux,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter les demandes de subventions auprès des partenaires financeurs et à signer les conventions éventuelles à intervenir, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Mme Elise AEBISCHER,
Adjointe

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT